

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 852

présenté par

M. Juvin, M. Forissier, M. Viry, Mme Anthoine, Mme Périgault, M. Descoeur, M. Neuder,  
M. Brigand, M. Ray et M. Breton

**ARTICLE 10**

I. – À l’alinéa 11, substituer au nombre :

« 3 500 »,

le nombre :

« 10 000 ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« , selon des modalités adaptées, définies par voie réglementaire, pour les communes de moins de 10 000 habitants ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli revenant sur l’abaissement du seuil à partir duquel les autorités organisatrices de l’accueil du jeune enfant élaborent et déploient un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l’offre d’accueil du jeune enfant.